

ARRÊTÉ

ARR2026-047

N/REF : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE DIRECTION SB/FH

Objet : DÉLÉGATION DE SIGNATURES

Guillaume BENARD, Directeur des Ressources Humaines

. Abrogation

Le Maire de la Ville d'Harfleur,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.2122-19, R2122-8 et R2122-10,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la délibération n° 26 03 03 en date du 21 mars 2026 portant élection du Maire,

VU la délibération n° 26 03 04 en date du 21 mars 2026 portant création de 5 postes d'adjoints au Maire,

VU la délibération n° 26 03 05 en date du 21 mars 2026 portant élection de 5 Adjoints au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints au Maire du 21 mars 2026,

VU l'arrêté n° ARR2026-019 du 8 avril 2026 donnant délégation de signatures à Monsieur Guillaume BERNARD, Directeur des Ressources Humaines,

CONSIDÉRANT le départ de Monsieur Guillaume BERNARD de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° ARR2026-019 du 8 avril 2026 donnant délégation de signatures à Monsieur Guillaume BERNARD, Directeur des Ressources Humaines est abrogé à compter de ce jour.

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Havre, affiché et publié, et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Trésorier d'Harfleur.

Fait à Harfleur, le premier juillet deux mille vingt-six.

Tony LEPRÊTRE
Maire,



Délais et voie de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.